

Initiatives ministérielles

De l'avis de certains, comme M. Guy Glorieux, directeur du programme de recherche sur les services financiers du Conference Board of Canada, cette mesure pourrait, avec le temps, et il insiste sur cet aspect temporel, être un facteur déterminant du renforcement de la position concurrentielle. Il y a ici un élément d'expectative, d'espoir et d'optimisme. Le secteur financier sera sûrement très intéressé d'apprendre qu'il existe une autre théorie voulant que le milieu international ne soit pas véritablement orienté par le marché et qu'il y a lieu de s'inquiéter que la restructuration se fasse pour les mauvaises raisons. Ainsi, selon une évaluation, il n'y aurait que 20 p. 100 des opérations de change liées à de véritables échanges de biens ou de services, les 80 p. 100 restant ne sont que spéculation et règlements d'arbitrage.

Dans de telles circonstances, nous devrions nous inquiéter de cette croyance que la déréglementation des marchés financiers va accroître le rendement économique réel parce que la déréglementation semble davantage fondée sur le fait que d'autres le font que sur des données tangibles ou des éléments de preuve solides, qui n'existent peut-être pas.

Le milieu international est sensible à diverses forces et, selon certains, il est dangereusement instable. Cette situation a forcé le FMI à déclarer dans un rapport de 1989 que la vitesse à laquelle se sont propagées les perturbations et l'effondrement des barrières géographiques et fonctionnelles susceptibles d'isoler les marchés amènent maintenant les organismes de surveillance de certains pays à envisager à nouveau la nécessité de mesures de prudence, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

• (1200)

Mentionnons, par exemple, la réévaluation de l'orientation du secteur financier en regard du risque du marché international. Le marché international des actions reflète cette situation.

Ainsi, la banque américaine Citicorp a mis un terme, plus tôt cette année, à ses opérations sur actions internationales, dans lesquelles elle avait pourtant investi un milliard de dollars.

Autres exemples: les courtiers Normura Securities, Shearson Lehman Hutton et Merrill Lynch ont tous réduit cette année leurs opérations sur actions internationales.

Que faisons-nous? Avec ce projet de loi, nous reconnaissons essentiellement qu'il convient d'entrer dans un secteur duquel les autres se retirent peu à peu. À mon avis, il ne faut pas viser le marché américain quand on parle du mérite du projet de loi sur la scène internationale.

En fait, plus du tiers des prêts de la Banque Royale sont consentis à des Américains. Dans le cas de la Banque de Montréal, il s'agit d'un quart des prêts. La tendance des banques canadiennes à faire affaire avec des Américains ne date donc pas d'hier.

Les institutions financières canadiennes veulent soutenir la concurrence étrangère, mais les chances sont qu'elles miseront davantage sur les États-Unis que sur le Japon ou l'Europe, — c'est-à-dire le marché international — compte tenu du peu d'investissements et d'opérations qu'elles y ont faits ces dernières années.

La restructuration financière que vise le projet de loi C-83 rendra donc les institutions canadiennes beaucoup plus conscientes des événements qui se produisent aux États-Unis plutôt que sur le marché international. Le plus paradoxal dans tout cela, monsieur le Président, c'est que la déréglementation s'opère chez nous à un rythme bien plus rapide qu'au sud de la frontière.

La législation en vigueur aux États-Unis, on le sait, s'applique aux institutions financières étrangères qui y exercent leurs activités. En vertu de cette législation, les banques ne peuvent être propriétaires de maisons de courtage, ni détenir plus de 10 p. 100 des actions de sociétés commerciales, même si, j'en conviens, elles contournent ces dispositions. Il n'en reste pas moins que pareilles lois existent.

Les institutions canadiennes qui veulent faire des affaires aux États-Unis devront se conformer à ces lois. Par conséquent, cela crée une curieuse situation où nous courons le risque d'entreprendre une réforme financière visant à accroître nos investissements aux États-Unis sans que nous puissions en retirer grand-chose à court terme.

Les modifications financières que nous proposons pour les institutions rendraient ce marché beaucoup plus accessible aux investissements américains. Le fait que le marché des valeurs mobilières a également un problème de concurrence avec les États-Unis vient de ce que les banques canadiennes possèdent maintenant les plus grandes firmes de valeurs mobilières du Canada.